

## **Et si on réorganisait les filières d'octroi de l'aide sociale ?**

Magali Voillat (Le Centre)

Malgré la taille modeste de notre canton, l'octroi de l'aide sociale est réparti entre pas moins de trois « filières » impliquant cinq types d'organes différents :

- L'AJAM, via un contrat de prestations avec l'Etat, pour les personnes migrantes dès l'échéance du forfait d'intégration octroyé par la Confédération ;
- Le Service juridique pour les détenus ;
- Le Service de l'action sociale pour les bénéficiaires « usuels » de l'aide sociale, en collaboration avec les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura (SSRJU), via un contrat de prestations avec l'Etat, et avec les communes jurassiennes qui se chargent du versement.

Pour la dernière filière, le catalogue des prestations de l'Etat indique qu'une révision de la loi sur l'action sociale prévoit que les SSRJU se verraient octroyer la compétence pleine et entière, déchargeant ainsi le Service de l'action sociale et les communes des tâches qui leur sont confiées. Cette simplification est à saluer, mais elle ne pourra l'être totalement que lorsque la mise en œuvre imaginée de longue date pourra se concrétiser.

Si cette refonte de la troisième filière est positive, l'étude d'une réorganisation plus conséquente incluant l'ensemble des filières d'octroi d'aide sociale semblerait pertinente dans un souci de recherche d'efficience et d'optimisation des structures étatiques et paraétatiques. Considérant qu'il y a une unité de matière et que chaque filière est soumise aux mêmes textes légaux (notamment l'arrêté fixant les normes applicables en matière d'aide sociale – RSJU 850.111.1), la réflexion mérite d'être menée en explorant notamment les thématiques suivantes :

- Un regroupement à moyen terme sous une même entité ne serait-il pas opportun (sous l'égide de l'Etat ou via un contrat de prestations avec une institution autonome) ?
- Ce regroupement ne permettrait-il pas de mettre les forces en commun (personnel, outils logiciels, locaux, etc.) et de simplifier/unifier/coordonner l'octroi de l'aide matérielle ?
- La réunion des structures n'aurait-elle pas aussi un intérêt en termes de coordination pour l'accompagnement social et l'intégration professionnelle ?
- En comparaison intercantonale et tenant compte de notre population limitée, quelle sont les avantages et inconvénients des structures organisationnelles des autres cantons ?

**Nous demandons au Gouvernement d'étudier les possibilités d'une réorganisation des filières d'octroi de l'aide sociale (versement de l'aide matérielle a minima) pour une simplification / réduction / optimisation des structures avec idéalement un seul organe en charge de toute la thématique.**

Magali Voillat (Le Centre)

### **Co-signataires**

- Anne Froidevaux (Le Centre)

- Boris Beuret (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)
- Amélie Brahier (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- Marcel Meyer (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Bernard Studer (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Lionel Maitre (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
- Gérard Bonvallat (Le Centre)
- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 21 mai 2025